



# Le SGT et l'école / 10 conseils pour les enseignants concernés

Un élève de votre classe hoche la tête, cligne des yeux, fait des grimaces, et en plus il se met brusquement à pousser des cris ou à faire des commentaires déplacés qui n'ont rien à voir avec le cours...

Face à cet enfant, pensez que la cause d'un tel comportement peut aussi être une maladie. Il se peut que cet enfant souffre du SGT (**Syndrome de Gilles de la Tourette**).

Vous avez sans doute déjà entendu parler de cette maladie à la télévision.

La plupart du temps, les cas ne sont pas aussi dramatiques que ceux que vous avez pu voir à la télé. Cependant vous voilà confronté à une difficulté qui sera aussi pour vous un défi... Défi qui vaut la peine d'être relevé ! Vous pouvez faire beaucoup pour lui.

## La bonne attitude en 10 points

Les 10 points suivants vous aideront à trouver la bonne attitude à adopter dès le départ si vous êtes confronté à ce défi.

- 1) Observez votre élève avec attention , prenez éventuellement des notes : quand a- t-il des tics ? Lui arrive-t-il de pousser des cris ou d'émettre des sons ? A quelle fréquence ? Y a-t-il des éléments déclencheurs (un stress, une grande joie, etc.)
- 2) Parlez-en à ses parents ! Montrez-leur vos observations, essayez de savoir comment l'enfant se comporte à la maison.
- 3) Informez les parents des services de prise en charge des enfants souffrant de tics (MDPH, CMP, nous pouvons aussi vous donner des adresses). Encouragez-les à faire examiner leur



enfant. **Il ne s'agit peut-être que de tics transitoires de l'enfance qui disparaîtront peu à peu.** Mais il faut savoir à quoi s'en tenir, car il est toujours préférable de savoir à quel type de cas on a à faire.

4) Une fois le diagnostic posé, parlez-en avec l'enfant. Fixez ensemble des règles à tenir. Cependant, lors de l'apparition des premiers tics, les enfants sont souvent au début de leur cursus scolaire, ils sont dépassés par leur propre maladie et ne veulent pas en parler. Acceptez aussi cet état de fait.

5) Après en avoir parlé avec l'enfant, informez la classe. Peut-être voudra-t-il que cela se fasse en sa présence, ou il préférera au contraire ne pas être là. Expliquez clairement à ses camarades de classe qu'il ne peut pas contrôler ses tics, tout comme on ne peut pas s'empêcher d'éternuer ou de bailler. Mais dites clairement aussi que ses tics ne seront pas pour l'enfant SGT une excuse pour ne jamais être sanctionné s'il perturbe sciemment les cours ou fait des bêtises !

6) **Opposez-vous formellement à toute imitation de ses tics !** Personne n'imité quelqu'un qui vient d'éternuer, donc personne ne doit imiter les tics de l'enfant concerné. Si vous ne discernes pas bien si l'enfant a « tiqué » ou a volontairement dérangé la classe, demandez-le lui. Vous saurez ce qu'il en est en voyant sa réaction ! Soyez cohérent même après le diagnostic et ne soyez pas moins sévère avec lui qu'avec les autres, sans bien sûr lui interdire ce qu'il ne peut contrôler... même si la frontière est souvent difficile à saisir.

7) Abordez le thème du SGT en réunion de parents après en avoir parlé avec les parents de l'enfant concerné. Informez les autres parents que vous avez un enfant SGT dans votre classe, expliquez-leur en quoi consiste la maladie et rassurez-les en insistant sur le fait que leurs propres enfants n'en souffriront pas. **Ajoutez qu'au contraire cela pourra renforcer leurs aptitudes à la vie en société et contribuer à leur apprentissage de la tolérance !** Prenez leurs remarques ou leurs craintes au sérieux, mais présentez-vous clairement en tant que soutien déterminé de votre élève SGT.

8) Prévenez les autres professeurs pour qu'ils puissent aussi parler du SGT dans leurs classes. Plus les enfants seront informés sur la maladie, moins ils en auront peur et moins ils agresseront l'enfant SGT ou se moqueront de lui. **Attention au risque de harcèlement !**

9) Un élève atteint du SGT peut suivre une scolarité normale. Parlez-en avec le chef d'établissement. Trouvez ensemble des possibilités de donner à l'enfant et à la classe des moments de « respiration », quand les tics deviennent trop lourds à gérer pour lui et pour les autres. Y a-t-il une pièce dans laquelle l'enfant pourrait se retirer au calme (à l'infirmerie par exemple ou à la bibliothèque) ? Y a-t-il des collègues qui pourraient le prendre à part ? Peut-on autoriser l'enfant à quitter la salle et à laisser un moment « exploser » ses tics dans la cour ou dans le couloir ?

10) Ne restez pas seul, demandez de l'aide ! Il n'est certes pas facile de gérer un enfant qui pousse des cris ou ne tient pas en place, cela use nerveusement et physiquement. Parlez-en avec les parents et avec vos collègues, mais aussi à des professionnels.



D'après un document de Kathrin Baumhof, professeur des écoles en Allemagne.

Contribution en allemand sur le site de l'association allemande

[www.tourette-gesellschaft.de](http://www.tourette-gesellschaft.de) (octobre 2008)

Nous n'avons pas le droit de rejeter un enfant parce qu'il a le SGT, mais on ne peut pas non plus laisser un enseignant gérer seul cette situation difficile !

## Nous contacter

Adressez-vous à l'AFSGT (association française pour le syndrome Gilles de la Tourette) pour tout problème que vous n'arrivez pas à résoudre.

Allez sur le site internet [www.france-tourette.org](http://www.france-tourette.org) ou appelez-nous au 0972 411 288 (coût d'un appel local), vous pouvez aussi nous envoyer un email sur l'adresse [permanence@france-tourette.org](mailto:permanence@france-tourette.org).

## Devenir adhérent et nous soutenir

**Vous êtes directement touché par le SGT ? Parent ou grand-parent d'un enfant atteint par le syndrome ?**

Vous pouvez nous soutenir en adhérent à la seule association nationale qui oeuvre depuis 1997 pour aider les patients, leurs familles, développer une meilleure connaissance de la maladie en finançant la recherche et qui fait bouger les mentalités vis-à-vis de la différence liée au syndrome.

En savoir plus sur notre site : <https://www.france-tourette.org/adherez-en-ligne/>